



SAVOIR

C'EST

POUVOIR

CLIENT

la prévention du VIH et des IST te concerne aussi.

N'impose pas un rapport sans capote aux professionnelles du sexe.

Il ne faut pas croire que s'assurer du consentement des TDS se cantonne à du sexe ennuyeux : la passe peut être vive et passionnée.

La prévention fonctionne dans les deux sens. En tant que client, tu as aussi une responsabilité sur la propagation des Infections Sexuelles Transmissibles (IST), et notamment du VIH et des hépatites. Le dépistage est recommandé tous les trois mois et pour un dépistage complet, la prise de sang doit être complétée par des prélèvements locaux (gorge, anus, urine). Cependant, il y a toujours une période d'incubation entre la contamination et la possibilité de détecter le virus ou la bactérie. Pour le VIH, il faut compter six semaines pour un résultat fiable par prise de sang.

Bien connaître sa taille de préservatifs permet de limiter les accidents (rupture ou glissement de la capote). Si tu as besoin d'une taille qui n'est pas standard, veille à en avoir avec toi. L'utilisation de lubrifiant permet aussi de réduire les risques, en plus de rendre le rapport plus agréable. Lubrifier n'est pas tricher !

Le risque zéro n'existe pas en matière de santé sexuelle mais de nombreux outils existent pour réduire les risques lors des rapports sexuels. N'hésite pas à échanger sur la santé sexuelle et la prévention avec la ou le travailleur.se du sexe (TDS) et voir avec lui.elle ce qui le.a met à l'aise. Réduire les risques, c'est le gage d'une relation détendue et mille fois plus agréable pour les deux parties.

L'INTÉRÊT DU TPE

En cas d'accident de capote, commence par prévenir le ou la professionnel.le du sexe avec qui tu as un rapport, surtout s'il ou elle ne s'en n'est pas aperçu.e. Ensuite, il est indispensable de prendre un Traitement Post-Exposition (TPE). Le TPE est une trithérapie, prise pendant un mois, qui bloque immédiatement la contamination par le VIH. Idéalement, le TPE doit être pris dans les 4h suivant la prise de risque et au plus tard sous 48h. Le TPE peut être délivré dans les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD), dans les urgences de l'hôpital ou dans les services VIH en journée. Les équipes soignantes sont soumises au secret médical, et tu n'es pas contraint de dire que le rapport sexuel en question était un rapport tarifé.

Ton engagement dans la réduction des risques est aussi une question de santé publique. Imposer des rapports sans capote, c'est exposer les TDS à des maladies professionnelles. De plus, tu augmentes le risque de contamination pour tes partenaires sexuels et toi.

L'USAGE DE LA PREP

Il existe un traitement préventif contre le VIH, la PrEP (Prophylaxie Pré-Exposition). En tant que client, tu peux également en bénéficier. Parles-en avec n'importe quel médecin ou en CEGIDD. La PrEP ne convient pas forcément à toutes les travailleur.ses du sexe, d'autant qu'elle ne protège pas des autres IST ni des grossesses, contrairement aux préservatifs ! Elle te permet par contre d'agir de ton côté pour ne pas contracter le VIH.

- Payer ne donne pas tous les droits.
- Négocier des rapports non protégés augmentent le risque de contamination VIH.
- Ne pas respecter les pratiques ou l'accord préalable avec un.e travailleur.se du sexe, c'est une agression sexuelle voire un viol.
- Imposer une pénétration sans capote, retirer la capote pendant le rapport sexuel ou ne pas s'arrêter si le préservatif a glissé, c'est du viol.
- Droguer une personne pour obtenir d'elle un rapport sexuel, c'est du viol.

Act Up-Paris milite pour l'accès aux droits sociaux des travailleur.ses du sexe et fonde son approche sur la Réduction des Risques pour mettre fin à l'épidémie du VIH-Sida.



STRASS
Syndicat du
Travail Sexuel

Fiche conçue
avec le STRASS